L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 30 SEPTEMBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE VIII.

LA FETE CEZY.—Suite.

On ne se pardonne jamais à soi-même de telles défaillances et on s'en punit toujours en en subissant de plus terribles. C'est la logique de la dégradation. Ernest, par la raison qu'il avait brisé d'un coup le délicieux autel de son idéal, devint un fervent sectaire du positivisme. Ce qui le conduisit finalement à épouser la mystérieuse protégée d'un charcutier enrichi. Que voulez-vous qu'il fît contre six cent mille francs? Il avait employé cette somme dans la banlieue de Paris, aux Batignolles, en acquisition de terrains pleins d'avenir. Les destinées de cette affaire, excellente en elle-même, subissaient des alternatives bonnes ou mauvaises, en raison de plus ou moins de probabilité qu'offraient certains vagues projets de percement de rues et de boulevards. A ses yeux, Celeste était tellement identifiée aux six cent mille francs de sa dot, qu'il confondait l'une et l'autre chose et n'en faisait qu'un seul objet. En sorte que, selon les espérances ou les déceptions que lui donnaient ses terrains, il était aimable ou aigre, indulgent ou sévère, humilié ou flatté. Son homme d'affaires le tenait au courant de tous les prix qu'on lui offrait et de tous les bruits qui couraient. Si les prix étaient élevés et les bavardages favorables, Ernest découvrait qu'à travers ses nombreux défauts, sa femme avait des qualités; mais dans le cas contraire, il l'exécrait.

Entré dans le bal de Cézy par hasard et pour céder au caprice de Celeste, il se laissait distraire un peu par les grâces qu'il y trouvait réunies. Rarement s'était offert un choix de plus charmants visages; on eût dit que toutes les classes de la société avaient envoyé des mandataires chargées de rendre impossible une distribution de prix de beauté et d'amabilité. Celeste, libre dans ses observations comme dans ses sourires, marchait à côté de lui sans se donner la peine de contenir les immenses évolutions de sa robe. Lorsqu'elle sentait quelque maladroit pris dans les mailles de ce riche filet, elle s'arrêtait et disait: "Airez-vous donc de là."

Ernest se vit subitement accoster par une sorte de dandy de province.

—Monsieur Dubraguet! je ne me trompe pas

—Ah! monsieur Letrait, je crois, l'ancien contre-maître des Forges du Creusot?

—En personne. Comment donc ai-je le plaisir de vous rencontrer ici, dans ce pays de loups, si loin de Paris?

—On m'a nommé à l'arrondissement de Joigny depuis quinze jours, et j'y suis déjà installé. Tenez, je vais vous présenter à ma femme: "Monsieur Letrait, Celeste, un de mes amis."

Ici eut lieu l'échange de saluts obligatoires. M. Letrait se trouvait évidemment flatté d'entrer ainsi en relations avec de si magnifiques échantillons des dernières modes parisiennes.

—Et comment donc vous rencontre-t-on vous même dans ce village, demanda Dubraguet, je vous croyais en Portugal?

—Ma femme est des environs. Elle y a ses parents. Je devais, en effet, partir pour le Midi afin d'aller y surveiller les travaux d'une grande entreprise, mais les fonds ne sont pas encore faits par la compagnie. J'attends.

M. Letrait pouvait avoir trente-six ans. C'était une de ces physionomies qui ne disent rien, sinon d'assez bas instincts. Quelques cicatrices labouraient son visage en divers endroits. On se demandait si c'étaient des marques de petite vérole ou des traces de coups de canne. Brun, trapu, court et bien musclé, il vous regardait avec des yeux de chat comme pour surprendre votre pensée dans votre regard. Il passait pour un bel à ses yeux des imbéciles surtout. En réalité, les femmes seules, et quelles femmes! faisaient les frais de sa réputation.

Il conduisit M. et Mme Dubraguet vers un point de la salle où une jeune femme au buste fort développé et au maintien très convenable, semblait prendre goût aux ébats des danseurs.

—Je vous présente à mon tour Mme Letrait, dit-il.

Celle ci fut un peu étonnée de se trouver tout à coup en rapports avec la dame flamboyante, qu'elle avait eu peut-être un vif désir de critiquer l'instant d'auparavant. Mais n'est-il pas écrit qu'on hurle avec les loups? Céleste la traita sur un pied d'égalité qui la flatta. Elles devinrent amies de circonstance à la deuxième poignée de main. Mme Letrait ne connaissait guère le monde, et, de bonne foi, dans son ignorance, elle pouvait se tromper sur les allures de Mme Dubraguet.

—Les femmes sont assez mal fagotées dans ce bal, mais elles ont de la physionomie, dit celle-ci de sa voix hardie.

—Je crois encore que les plus jolies du village ne sont pas ici, répliqua Mme Letrait, prenant naïvement peur de l'esprit les excentricités de langage qu'elle entendait.

—Où donc sont-elles?

—Dans leur maison.

—Si j'étais M. le maire, je commanderais à la gendarmerie d'aller les en arracher. Une idée! Voulez-vous, madame, que nous fassions cette exécution, vous et moi, en ce qui concerne seulement les véritables beautés? Nous nous présenterons, ou plutôt vous me présenterez comme cherchant un complément indispensable pour un quadrille. Cela va nous permettre de danser. Qu'en pensez vous?

—Si mon mari approuve votre proposition, madame?......

—Non-seulement je l'approuve, mais je vote son insertion au *Bulletin des lois*, et M. Dubraguet et moi nous offrons de vous accompagner, dit M. Letrait, agréablement ébloui par les grandes manières de Céleste. Voyons: quelles sont les beautés qui manquent à la gloire de ce bal?

—Il y a l'institutrice d'abord, répondit Mme Letrait.

—Une.

—Les demoiselles Bonneau.

—Elles ne vous recevront même pas, celles là, dit Letrait.

—La femme du médecin.

—Deux. Je n'en vois pas d'autres.

—Quatre en tout, c'est assez pour faire un quadrille, dit Céleste en s'efforçant de dissimuler un nouveau bâillement d'ennui.

CHAPITRE IX.

CELESTE A L'ECOLE.

Tandis que l'orchestre villageois faisait retentir les échos de Cézy, Mlle Berneur, seule dans sa classe, qui représentait encore la pièce la moins triste de sa pauvre maison, se délectait à relire, peut-être pour la dixième fois, tous les prétendus thèmes que Gontrand lui avait adressés depuis quelques mois. Elle croyait se livrer à une étude de style. L'amour est si habile à se déguiser lorsqu'il veut entrer dans une âme innocente! Comme elle n'avait pas les moyens de se procurer des livres, surtout de ces auteurs anglais qui ne sont envoyés en France qu'en belle et coûteuse édition, elle s'était ingéniée à conserver tous les résumés faits par M. de Graole à Boulogne.

Quels résumés! Certes, la fantaisie y avait place. Pour trois lignes relatives à la littérature, à la poésie ou à la philosophie, il s'en trouvait cent de réflexions toutes personnelles, mêlées d'aspirations sentimentales dans lesquelles chacun aurait pu découvrir, selon la soif de son cœur, de la mélancolie ou de la passion. Adrienne eût été fort embarrassée pour dire ce qu'elle y goûtait le plus: ce n'était pas la tournure élégante et facile des réflexions; cependant elle se pénétrait de cette étude avec une véritable ardeur, alambiquant les mots, regardant à travers et dessous, supputant leur ponctuation. Il n'y avait pas jusqu'à l'écriture de Gontran qui ne lui semblât digne d'admiration, à ce point que sans s'en apercevoir, depuis peu elle tendait à l'imiter.

Combien elle se félicitait d'avoir si bien appris l'anglais dans son bas-âge et d'y puiser aujourd'hui tant de consolation! Cependant, un scrupule se glissa dans son esprit sur une tentation mystérieuse qui la prit subitement, là, en ce moment même, de poser ses lèvres sur un certain passage qui lui plaisait au-delà de toute expression. Elle s'arrêta tout juste à temps; sa bouche ravissante effleurait déjà le papier. Sa main retomba; un nuage sombre passa sur son front. Mon Dieu! qu'elle était belle en ce moment! A la modeste lueur de cette lampe, on aurait cru qu'elle semblait faite de lumière, en sorte qu'on eût dit l'éclat bleuâtre d'un astre rayonnant dans une nuit d'été. Ses lèvres, son regard animé, donnaient à sa physionomie une grâce divine.

On frappa à la porte de l'école. Aussitôt, en un tour de main, comme une enfant prise en faute, elle fit disparaître les tendres griffonnages; mais de manière à ne point trop les chiffonner et à les retrouver facilement. Puis elle alla ouvrir. C'était Mathurin Trapinel, qu'elle avait appris à connaître et qu'elle estimait beaucoup.

—Je suis bien sûr, mademoiselle, que vous ne vous attendiez pas à recevoir ma visite, dit-il en souriant.

—Donnez-vous la peine d'entrer, monsieur vous me causez en tout cas une surprise fort agréable.

—Excusez-moi si je viens si tard: j'ai pensé que je vous générais moins.

—Mais c'est dimanche aujourd'hui, et vous ne pouviez me déranger puisque je n'avais pas mes occupations ordinaires. Faites-moi le plaisir de prendre cette chaise.

—Je vous intrigue un peu, j'en suis sûr! Vous vous demandez pourquoi je viens à Cézy.

—C'est pour y faire du bien, j'en suis sûre d'avance.

—Allons, votre bonne petite flatterie m'encourage. Imaginez-vous, mademoiselle, que si j'ai quitté ma retraite de Coulanges, c'est pour m'occuper de votre bonheur. [illegible] les qualités de votre âme [illegible] visiteur de votre parler le langage [illegible].

Pourquoi ne vous mariez-vous pas?

—Oh! monsieur! Si cela, [illegible].

—Par [illegible], et ce n'était par inclination.

—Je n'y songe vraiment pas.

—En ce cas n'y avez jamais songé? [illegible] être [illegible] avec les jeunes personnes [illegible] cinquante-sept ans, surtout lorsqu'on [illegible] dans leur intérêt.

A continuer.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

Les tableaux d'assessment de la ville ayant été livrés au bureau des réviseurs [illegible] à l'Hôtel de Ville, salle No 3, les LUNDIS 2, 9, 16, 23 et 30 octobre prochain, à midi, pour réviser les tableaux du Bureau des Assesseurs et prendre en considération les demandes de rectification des personnes qui étaient absentes de la ville en août et en septembre derniers, époque où les tableaux d'assessment étaient exposés, par le Bureau des Assesseurs, pour examen et rectifications.

Le soussigné se tiendra dans la susdite salle, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours, pendant trente jours, à partir du 26 courant, pour exposer les tableaux d'assessment et recevoir les demandes de rectifications.

E. L. BERCIER,
Secrétaire du Bureau des Réviseurs
26sept—30f

L. GERY,
Graveur sur métaux,
No 113 rue de la Douane,

PREVIENT ses amis et connaissances qu'il vient de transférer son atelier du No 106 au No 113 rue Douane où il exécutera les ordres tels que: graveur sur bijoux, argenterie, cartes de visites et de mariages, plaques et numéros de portes, plaques à jour pour marquer le linge, timbre sec, griffe, marque à brûler, badge de pompier et de police, &c., le tout sera exécuté dans le dernier genre et avec promptitude à un prix modéré.
25 sept—3

AVIS.

LE soussigné, attaché pendant neuf ans à la maison P. Deguilhen, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un établissement de tailleur dans le Passage de la Bourse No 24, est e Canal et Douane. Il s'efforcera, par le soin qu'il apportera aux travaux qui lui seront confiés, de satisfaire sa clientèle et les personnes en général qui l'honoreront de leur patronage.
7sep—1m C. LERCH, tailleur.

Ongles rentrés, cors, œils de perdrix, ongles déformés, gonflement des articulations et toutes les maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, 19 rue Baronne, près Canal. Il est recommandé par les médecins et chirurgiens de la ville.
10 sep—

Dr. C. DELERY.
Domicile et Bureau, rue Ste Anne 79, entre Royale et Bourbon.
Consultations de 1 à 3 heures en anglais, en français i en espagnol.
31 aout—

Dr. J. Theus Taylor,

Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'EST établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans et offre ses services au public. Cabinet et Domicile, No 99 rue du Canal près Rampart. Heures de consultation—De huit à dix heures du matin et de quatre à six heures de l'après midi.
15 sept—1m

LES Drs. BEARD et CHOPPIN,
Se sont associés pour la pratique de la MÉDECINE ET DE LA CHIRURGIE.
Le Dr. Beard s'occupe, comme par le passé, des Maladies des Yeux et des Oreilles. Le Dr. Choppin s'occupera de l'exercice de la Médecine et spécialement de tous les cas de Chirurgie.
Leur cabinet est au No 1 de la rue Carondelet. Heures de consultation de 11 heures à 3 heures. 1e p—3m

---

CHARBONS PITTSBURGH ET ANTHRACITE.

COAL — Au débarquement, de qualité supérieure, pour les familles, à livrer en grandes ou en petites quantités, aux plus bas prix du marché, dans tous les quartiers de la ville. L'anthracite est offert à très bas prix aux restaurateurs et aux hôteliers.
DAVID STICKNEY,
14 sep—1m rue Carondelet No 6.

Charbon. Charbon. Charbon.

COAL — Le moment étant venu pour les familles d'acheter leur charbon pour l'hiver, je suis prêt à livrer, en quantités de dix barils et davantage, du CHARBON Pittsburg propre, au plus bas prix du marché. Je garantis que la mesure sera exacte et que le charbon sera placé avec soin à l'endroit voulu.
Les ordres des familles sont respectueusement sollicités. C. A. MILTENBERGER,
16 sep—1m Rue du Camp, No 37

Wm. G. COYLE. J. U. WHITNEY.

W. G. COYLE & Co.,
MARCHANDS DE CHARBON,
COAL — 112.....Rue Gravier.....112
Entre les rues Camp et St Charles sollicitent l'appui de leurs amis et du public qu'ils savent [illegible] de [illegible] à la faire. 4sept—1m

---

CHARBON! CHARBON!
REDUCTION DE PRIX!

J'ANNONCE à mes amis et au public que j'ai fait une réduction de 25 cents par baril dans le prix de mon CHARBON DE PITTSBURGH, et qu'à partir de cette date, je livrerai, dans tous les quartiers de la ville, charbon propre et choisi exactement pour les familles, à $1 25 le baril. J. M. PETERSON,
Bureau, rue Gravier No 161,
en face de l'Hôtel St. Charles.
29sept—10 Dépôt, rue Benjamin No 9.

CHARBON A BAS PRIX.
CHARBON A BAS PRIX.

COAL — LE MEILLEUR CHARBON DE PITTSBURG POUR LES FAMILLES, A $1 25 LE BARIL.
ACHARBON ANTHRACITE (grosseur d'œuf)
A $16 le tonneau,
livrés dans tous les quartiers de la ville par
DAVID STICKNEY.
29 sept—10 Rue Carondelet No 6

CHARBON DE PITTSBURG ET BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL.
A vendre par F. V. BERNARD
No 58, Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville
1er sept—1m

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.

AUX FABRICANTS DE CIGARES.

CINQ CENTS caisses vieux TABAC de Connecticut et graines de tabac New York State, à vendre à très bas prix, par ISAAC & DRAYFUS.
au coin des rues Magasine et Commune
Dépôt, 26 rue de Chartres 12 sept—1m

Salon de Fred. Gruber.

Au coin de la rue Commune et du Passage du Théatre.

LE soussigné ayant acheté le vieil établissement connu favorablement sous le nom de JOHN McDONALD, au coin de la rue Commune et Passage du Théatre, sollicite respectueusement l'appui du public.
On trouvera toujours dans l'établissement les liqueurs des meilleures qualités.
10sept—1m J. F. GRUBER.

SALON DE SAM.
101...... rue St Charles......101

C'EST établissement, qui a été fermé pendant quelque temps pour cause de réparation, vient d'être ouvert. L'ancien propriétaire en a repris la direction; il espère avoir l'appui de son ancienne clientèle.
1er sept—1m

LA MAISON DOREE, RESTAURANT DE JOHN.

MR. JOHN STRENNA transférera, le 1er octobre prochain, son magnifique restaurant, du No 9 rue Carondelet au No 141 rue du Canal, entre Baronne et Carondelet. Ce nouveau restaurant portera le nom de LA MAISON DORÉE et sera établi dans le vaste et splendide maison de M. T. Byrne. 21 sept—10

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Barthe,
Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, et des prix modérés.
M. Henri Barthe ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles. 1er juin

---

Restaurant Français,

79....RUE DE CHARTRES....79

Tenu par M. Philippe Porget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c. &c. M. PORGET conservera ses anciens prix.
4sept—

SALON D'HUITRES et **RESTAURANT DE FRANK,**

RUE D'ORLEANS, No 54 entre les rues ROYALE et BOURBON, en face du Théâtre d'Orléans.
L'établissement est tenu par FRANK KLEIN.
On y trouve toute espèce d'huîtres et une table abondamment pourvue de ce que le marché a de plus délicat. Rendez-vous chez le vieux Frank 5sept—1m

---

C. DE LASSUS,

Courtier de change,
13..........RUE CARONDELET..........13
22sept—6m

AVIS.

A VENDRE, à des conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE situés dans la paroisse St Bernard savoir: Un bien situé plus bas que les casernes et les trois autres sur la Pointe Chalmette.
Trois magasins à louer rue St Louis Nos 8, 12 et 14. S'adresser à ED. FAUCHET, courtier
8 sept—1m Passage de la Bourse No 36

J. S. KNAPP, Dentiste,
Donne ses soins à toutes les personnes qui s'adressent à lui comme CHIRURGIEN-DENTAIRE à son cabinet
15.........RUE BARONNE.........15
22sept—3m Près Canal.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE
196......RUE DU CANAL......196
entre Bourgogne et Rampart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
1er sept—1m

Billets des Banques de la ville.

LE soussigné achètera aux prix les plus élevés du marché des billets des banques suivantes—
UNION
MARCHANDS
CRESCENT CITY,
ORLEANS
LOUISIANE,
ETAT DE LA LOUISIANE
sept—1m J. L. LEVY, [illegible] 137 Gravier.

MAYER FRERES,
Crescent City Steam Tobacco Works.
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 61 et 31,
Magasin, rue Tchoupitoulas, No 54, Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 54,
Entre les rues Poydras et Natchez,
Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de [illegible]
[illegible]
Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles, au gros, assurés de [illegible] [illegible]

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que contiennent l'ensemble des [illegible] et combinées d'après la nouvelle méthode préparative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni diète, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.,* parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépots à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co. 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. ED. GUILLOT et DUCONGE, droguistes.—*Au détail*, dans toutes les pharmacies de la Louisiane et des Etats-Unis.

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris.

23 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens.—Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par G. JOZEAU, pharm., 336, boulevart Magenta, Paris

COPAHINE MEGE

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGÉ, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

PREVENTION ET guérison des **MALADIES DE POITRINE**

TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude.	SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse.	PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules reconnues et recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 1862).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione, à Paris.—**SWANN**, Pharmacien,—12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés avec le nom du docteur CHURCHILL dans le verre. Les Pilules se vendent en flacons en verre.—AVIS. Les seules véritables Hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent étiquette et sur la bande qui recouvre le bouchon la signature H. H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — *Maladies sexuelles, écoulements faibles, pertes séminales, [illegible] fleurs blanches, catarrhes de vessie, guérison prompte par le sirop au citrate de fer de CHABLE et son injection.—Eau virginale, s'employant pour la toilette des dames, en lotions et injections, avec le citrate de fer.*

DEPURATIF DU SANG — 40 000 malades guéris de dartres, boutons, ulcères, virus et de toutes les altérations du sang par le dépuratif végétal de CHABLE et par les bains [illegible] Pommade anti-dartreuse, d'un effet prompt contre les démangeaisons et toutes les affections de la peau. Voir la notice explicative.

HEMORRHOIDES.—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, Paris, et les principales pharmacies.

SIROP DE DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis de 25 ans, contre tous les troubles de la circulation par les médecins de tous les pays. Nous citerons: MM. les professeurs à la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MARJOLIN, ROSTAN, etc., qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles; les PALPITATIONS NERVEUSES, oppressions, etc., les HYDROPISIES DE POITRINE et autres non précédées, l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches. Seulement que ce qu'il guérit en modifiant peu de jours.

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes teintées, et scellées par une capsule d'une bande bleue signée par lui; de plus, accompagnée d'une instruction.

DRAGEES AU LACTATE DE FER DE GELIS & CONTE

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS.

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, démontrant leur efficacité constatée et leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à dix-huit ans d'intervalle.

Les dragées de Gelis et Conté sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, qui détermine des évanouissements, le défaut d'appétit, la décoloration de la face et des lèvres, une faiblesse générale, des pertes blanches, des irrégularités de menstruation, symptômes qu'elles font disparaître très promptement.

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux teintes, et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, dépositaire général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve No 19 à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.
Bateau à basse pression.

Pour Mobile, partant lundi 2 octobre,

à l'arrivée du convoi de cinq heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES neuf, en fer et à basse pression, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à I. C. HARRIS, No 138 rue Gravier.
On ne recevra pas de fret après 3 heures 1/2.

DEPART tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et l'arrivée aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des emménagements. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, agent
26sept Front Levée, No 7.

A VENDRE.

Un petit bateau à roues sur les côtés, en bon état. S'adresser à R. L. ROBERTSON [illegible] rue du Camp, No 5, ou à ROMAN & OLIVIER, rue Front Levée, No 27 22 sept—3

POUR SISAL ET CAMPECHE—La belle goëlette anglaise, fine voilière, VILLAGE BELLE, capt. Geo Dehoker ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu de jours pour les ports ci dessus.
Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, 24sep— entre Magasine et Tchoupitoulas.

POUR TAMPICO—La belle goëlette anglaise, fine voilière, BRAZOS, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, 24sep— entre Magasine et Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—La barque clipper SHARPSBURG, de première classe, capitaine Horace Staples, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (beaux emménagements, chambres) s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co.
16 sept Rue du Camp No 82.

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goëlette-clipper anglaise MORRIS, bien connue et de 1re classe, capitaine F. N. Frowy, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage (bons emménagements) s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux viandes, ou au No 149 de la rue Vieille Levée
5sep—

POUR MATAMOROS—La goëlette clipper NEPTUNE, de 1re classe, capitaine José Sabor ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage—bons emménagements—s'adresser à
14 sept— PUIG FRERES, No 18, rue Douane

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.

Au coin des rues Baronne et Girod.

C'ET établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies et les opérations chirurgicales par les Drs Tradeau et Capdevielle de la faculté de Médecine de Paris.

Le département pharmaceutique est confié à M. J. A. La Neuville, ci-devant de l'hôpital de la rue du Cirque. Consultations de 1 heure à midi par le Dr Capdevielle et de midi à 2 heures par le Dr Tradeau.
Consultations gratuites pour les pauvres. 25 sep—3m

LES NEGOCIANTS QUI DESIRENT ETENDRE LEURS AFFAIRES, soit dans les Etats qui bordent l'Océan Atlantique, soit dans les comtés qui baignent le Mississipi, la rivière Alabama et la Rivière Rouge, feront bien d'insérer leurs annonces dans les journaux suivants:
Le COURRIER de Natchez
Le HERALD de Vicksburg
Le DAILY NEWS de Mobile
Le MAIL de Montgomery
Le TIMES de Selma
Le NEWS de Jefferson. Ce dernier journal est chargé de l'impression des documents émanés de la Convention et sera une grande circulation dans l'Etat du Mississipi.
Le NEWS de Shreveport
Le SENTINAL de Shreveport.
Tous ces journaux ont une grande circulation et sont rédigés avec talent.
Bureau de l'Agent: Commercial Place No [illegible] [illegible] 1 sept—1 m

---

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.
300 rouleaux toile d'emballage de l'Inde,
200 do do du Kentucky, supérieure,
100 demi pièces do do
100 balles FICELLE,
200 rouleaux CORDE,
En magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par WRIGHT & MAURY
11 sep 4—1m 162, Gravier

CIGARES DE LA HAVANE.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS, au magasin où à la Bourse, environ par le soussigné [illegible] [illegible] de la Havane de toutes les qualités [illegible]
[illegible]
16 sept—4m J. GUMA, No 24, rue Commune

Wm. H. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

Il porte son attention particulière aux affaires qui concernent le département du trésor des Etats Unis. Bureau No 3 Baltimore Story, coin Camp et Commune.
4 juillet—

☞ Pendant mon absence momentanée de la Nouvelle-Orléans, le juge WHITAKER, 13, Commercial Place, s'occupera de mes affaires.
4 sep Wm. H. WHITAKER.

ISAAC MOORE & Co,
Courtiers de coton et négociants-commissionnaires,
à l'angle des rues [illegible] et Elm,
GALVESTON, TEXAS.
et
No 12, Carondelet—Nlle Orléans.
Recevront des ordres pour la laine, le coton et les cuirs, consignations de marchandises en général.
7sept—1m

WHITE & POTTER,
Embargueurs d'engrais de coton,
Aux Nos 193 et 195 de la rue Tchoupitoulas,
Nouvelle Orléans.
Ils demandent les prix les plus élevés de coton engraissé et des [illegible] de coton. 7sept—1m

---

M. M. SCHWARTZ & FILS,
Font des AVANCES sur le COTON
Consignés à MM John et Schroder & Co,
A LIVERPOOL.
Bureau, 170 RUE GRAVIER.

AB. GRISWOLD. Wm. H. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO,
Au coin des rues Canal et Royale, ancienne maison HYDE & GOODRICH, établis à la Nlle Orléans, il y a 30 ans—Fabricants de bijoux et d'orfèvrerie importateurs de montres, diamants, pendules, bronzes en [illegible] plaqué, coutellerie et objets de fantaisie.
☞ Commencement en magasin—le plus grand assortiment du Sud. 1er mai—3m

---

A. H. D'MEZA,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucres et de mélasses de la Louisiane,
No 10.... RUE St-LOUIS.... No 10.
☞ Sucres et mélasses de la Louisiane et de Cuba toujours en magasin, en lots à la convenance des acheteurs. 1 sep et—3m

---

BROUSSARD & FOSTER,
Agents de propriétés foncières,
83..... Rue Commune..... 83.

OFFRENT à vendre ou à louer des HABITATIONS à sucre et à coton, dans les paroisses de Ste-Marie, St Martin, Vermillion et Lafayette.
Terres de prairies et cyprières. 26 août—1m

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les autres qui ont été et tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal.
1 sep [illegible] 69, rue Commune.

MARGARET HAUGHERY,
Successeur de F. D'AQUIN & Co—
Boulangère, rue de la Nlle. Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits, biscuits à la crème, biscuit à soda, biscuits au beurre, biscuits de Boston, biscuits à Fosse, biscuits pilots, biscuits de marine, biscuits à vin, biscuits français, biscuits doux, biscuits [illegible], &c., biscuits brackets, gâteaux en gingembre—le tout fait à la machine, et à vendre aux plus bas prix du marché. 13sept—1m

---

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans,
RUE ROYALE, No 4.
Nlle Orléans, 14 septembre 1865.

CONFORMEMENT à l'article VIII de la charte de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires est convoquée; elle aura lieu à ce bureau LUNDI 9 octobre prochain, dans le but de prendre en considération la question de savoir s'il convient d'augmenter le stock de la Compagnie pour construire et équiper le chemin de la rue de la Levée et d'autres rues, de la rue du Canal aux Casernes J. COLE
15 sept président.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis de la ville et de la campagne qu'ils se sont établis à la Nouvelle Orléans, aux Nos 121 et 126 de la rue de la Commune, pour le commerce en gros de provisions et de commission. Ils seraient heureux de recevoir leur appui.

Ils paient, le sucre et la mélasse qui leur seront consignés devant payer les frais d'assurance ouverte, à moins que les expéditeurs n'en ordonnent autrement.

Ils auront constamment en magasin un choix complet de provisions pour familles et habitations, des liqueurs, des vins, &c.

Ils recevront personnellement les ordres qui leur seront adressés et feront des avances libérales sur les marchandises qui leur seront consignées.
1 sept—1m MASON, SANDERS & Co

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 31 rue du CAMP, près de l'encoignure Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait en retour à VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

—DIRECTEURS—

T. H. Shaw,	Lafayette Folger,	P. Maloché
J. B. Amand,	M. Barnett Jr.,	J. Vierce Jr.
P. Brosseau,	G. W. Sedbury,	H. Peychaud.
3 sept—6 m	LOUIS BARNETT, secrétaire.	

CHANGE.

CHECKS A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs constamment à vendre par LEVY & DIETER,
16 sept—1m rue Carondelet No 2

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,
46.......Passage de la Bourse.......46
21 juin—

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

C'ETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. La dame extraordinaire consulte avec la plus grande sûreté de découvrir, entre jamais de tromper. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Mme LA BLANCHE s'est acquis, à la Nouvelle Orléans une réputation dont elle peut être fière à juste titre. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] parle couramment anglais et français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence et le cabinet de Mme La Blanche sont dans la rue Bienville, No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets de la rue du Canal.

LE PREMIER DE FEMME.

[illegible]
16 sept—3 m e D

A VENDRE.

UN magnifique VITRAGE avec glace superbe de TEMPS neuve, INSTALLATION au GAZ, et [illegible].
S'adresser au Restaurant de JOHN,
Rue Carondelet, No 6, R. C.
Monday 2m.

VENTES JUDICIAIRES.

La succession de F. Jarreau vs la veuve J. E. de Mahy—Dementilly (Jacqueline Marie Antoinette Amélie Louise Ursule Bertrand, veuve de Joseph René de Mahy Dementilly.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,504—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un emplacement situé au faubourg Clouet, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Grasp, d'Amour, Clouet et Louise, mesurant un pied français de [illegible] pieds à la rue Clouet, deux cent quarante pieds de profondeur et faisant à la rue de Grasp.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse en bois, dépendances et appartenances, autres espérances &c, &c, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans aucune exception ni réserve.

Lequel emplacement se compose de la terre vendue saisie par le défendeur des héritiers de dit Joseph René de Mahy Dementilly, suivant acte en date du 17 d'octobre 1856 au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville; et faisant partie de cette terre dit [illegible] pour lui avoir été adjugé en prix d'estimation à ce titre dans la succession de son mari le dit J. R. de Mahy Dementilly, suivant décret de l'Honorable Cour des Preuves en date du 5 août 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
25 aout 1, 21, 30

EDOUARD TOMATIS vs. PAUL AMEDEE MAUMUS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 9,938—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatorze d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, de la Douane et Bienville, mesurant trente pieds de face à la rue Bourbon sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue de la Douane.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques, à trois étages, couverte en ardoises, toutes les dépendances, appartenances, [illegible] [illegible] premier. Une cuisine en briques à trois étages, couverte en ardoises ou en cuivre à la bâtisse principale, cour pavée, water works, bains, lieux d'aisance &c. et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Camille E. Girardey, agent de la Dame Eliza Musette, épouse de Leonard D. Nichols, suivant acte au rapport de Felix Grima, et devant notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1859.

2o—Et tout autres droits à [illegible] (aujourd'hui) réduite à deux cinquante [illegible] fonds capitalisés la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantie par hypothèque sur la propriété ci-dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un écart-nore de la somme de trois mille six cent quarante deux piastres ($3,642), dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er de [illegible] [illegible] de [illegible] au [illegible] [illegible] de la Banque de la Banque.

L'acquéreur assumera en outre toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire, résultant de charte et des lois y applicables, et pour la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
13sep—23, 3° oct 7, 14

PIERRE ROY vs JOHN L. GUBERNATOR & JOHN O. TERRY, BERTRAND SALOY et [illegible] tiers.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,155 et 15,167—En vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus contre P. Walden, arbitre, dans et par ceux-ci et lors des lieux, je procéderai le SAMEDI, Quatorze d'Octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certaines portions de terre situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hagan, Pine, Collège, Gibs et Welch, dans par la ligne et contiguës à [illegible] [illegible] et les parties à un côté chaque et côté opposé au cinquième.

La première portion de terre mesure trente quatre pieds plus ou moins de face à la dite rue Gravier, commençant à un endroit indiqué sur le plan de W. W. Peyton et mesurant sur la ligne séparant la propriété ci-dessous jusqu'à l'endroit contigu vers l'ouest l'îlet, quatre cent quatre vingt dix pieds de profondeur, en ligne parallèle.

La seconde portion de terre forme l'angle des rues Walsh et Clio et mesure trente pieds plus ou moins de face à la dite rue Clio sur cent vingt huit pieds plus ou moins de face à la rue Walsh, trente pieds plus ou moins de face à la dite rue Gravier, et les parties à l'opposé de cette dernière.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dites deux portions de terre ont été acquises par le défendeur John L. Gubernator, de William W. Peyton, par acte en date du 23 janvier 1854, au rapport de William Monaghan, ci-devant notaire public en cette ville et par acte en date du [illegible] [illegible] de John O. Terry le co-défendeur dans la dite propriété.

Saisie dans les affaires ci-dessus.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans
13sept—23, 30, oct 7, 14

GASPARD THEUSER VS. THOMAS KAVANAGH.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,684—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 434, de l'îlet No Deux, d'après un plan dressé par [illegible] [illegible] et déposé à l'étude de Félix Grima, et [illegible] pieds de face à la rue [illegible].

Les dits terrains sont situés ensemble, vingt trois pieds et [illegible] pieds de face à la rue [illegible], et mesurent [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gustave Dégon, suivant acte au rapport de A. Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 17 avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
8 sept—16, 23, 30, oct 7

Vente par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, à l'effet d'opérer un partage entre héritiers.

Succession de Palmyre Lauve, décédée épouse de Félix Formento senior.

Acpasie Peniland et al. vs Félix Formento senior, tuteur, &c.
(ACTION EN PARTAGE.)

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 17,185.—En vertu d'un jugement rendu le 20 de novembre 1864 et signé le 1er de décembre 1864, et adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI quatorze d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour en partage entre héritiers, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Les bâtisses consistent en une maison de résidence en briques, à trois étages couverte en ardoises, portant le No 120 sur la rue Bienville, ayant au rez de chaussée deux chambres avec foyers, corridor et galerie; au premier, quatre chambres avec foyers, vestibule en derrière et galerie derrière et bâtiment à la rue; au second, quatre chambres avec foyers et galerie derrière.—Une cuisine en briques, à trois étages, couverte en ardoises, contiguë à la bâtisse principale et ayant au rez de chaussée une cuisine, deux chambres, dont une avec foyer, lieux d'aisance et galerie. Au premier, trois chambres dont deux avec foyers, lieux d'aisance et galerie. Au second, trois chambres et galerie. Porte cochère, cour pavée et un petit hangar, instruments pour l'eau, cave, jardin derrière, &c.

☞ Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

☞ Conditions—Un tiers du prix payable comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre, sans endossement et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 sept—12 27 [illegible] oct 7 14

DRURY & HARRIS vs. succession de la dame C. B. MACAULAY (CARRIE B. CHAMPLIN épouse de JOHN L. MACAULAY.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 18,894—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Chestnut, Sixième et Septième, et désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf, suivant plan dressé par L. H. Pilié, arpenteur voyer, daté du 20 janvier 1860, et déposé, pour mémoire, dans l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville sous le No 29. Les dits terrains ayant, ensemble et suivant le dit plan, les dimensions suivantes, savoir: le Nos six, Sept et Huit, chacun, trente pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt pieds de profondeur; le No Neuf forme l'angle des rues du Camp et Septième, mesurant cinquante pieds et quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt huit pieds et deux pouces; le No Cinq mesure trente deux pieds quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds entre les lignes parallèles. Le tout tel que figuré sur le plan susdit.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite Dame C. B. Macaulay au moyen de l'acquisition que la dite Dame en a faite de Jeanne Petavin, suivant acte au rapport de W. H. Peters, notaire public en cette ville, en date du 20 de janvier 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16 sept—23 30 oct 7 14

C. B. GERARDEY..................NICHS J. HERT

C. B. GIRARDEY & Co.
(Ci-devant de la maison J. A. Beard & Co.)
Encanteurs de propriétés foncières.
[illegible] de vendre, d'acheter, de louer [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Ils sollicitent respectueusement l'appui du public. Leur bureau est pour le moment dans celui de M. J. M. Lapeyre, à la Bourse, No [illegible] rue [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Un terrain formant le coin des rues Grands Hommes et Montégut, et un terrain faisant face à la rue d'Amour (maintenant Rempart). Les deux terrains font face au chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Succession de Mme J. B. Sarpy.

SAMEDI 30 septembre 1865, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de ladite succession:

1o—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Grands Hommes, Montégut, Casacalvo et Clouet, ayant 30 pieds de face à la rue Montégut, sur 120 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur.

2o—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues d'Amour (maintenant Rempart), Montégut, Bons Enfants et Clouet, ayant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Amour, sur 130 pieds de profondeur.

Conditions—comptant.

L'acte de vente par devant J. Cuvillier, notaire public
16 sep—st

Meubles de maison et de bureau.
PAR G. DE FERIET, encanteur.

MARDI, 3 octobre 1865, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue Royale, No 42, entre les rues Douane et Bienville—

Un lot de meubles comprenant: Sofas, chaises à bras, table à allonge, chaises, buffets, une variété de papiers de bureau, grillages de bureau, pendule, &c, &c.

Conditions—Comptant. 30sept

RAISINS.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi 30 septembre 1865, à dix heures du matin, il sera vendu, au magasin No 67 de la rue des Magasins—
100 demi caisses RAISINS.
Conditions—Comptant. 30 sept

Blanc de céruse.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SERONT vendus samedi, 30 septembre 1865, à 10 heures du matin, au magasin No 67 de la rue des Magasins—
150 kegs de blanc de céruse en débarquement de la barque Mary E. Roberts.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 30sept

---

Marchandises sèches, Liège fin, Articles de mercerie, Coutellerie.
PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Jours de vente, mardi, jeudi et samedi.

SAMEDI prochain, 30 septembre, il sera vendu à dix heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St Louis No 114.

Un assortiment de marchandises sèches, liège fin, coutellerie, bas, chaussures, articles de mercerie, &c. &c.

Aussi—Une magnifique cuisine avec les tuyaux.
29 sept

Etablissement de maréchal ferrant, Outils et autres accessoires.

PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur,
Salle d'encan, No 98, rue de Chartres.

LUNDI, 2 octobre, à 11 heures du matin, il sera vendu au SU BLOC et sans réserve, rue Josephine, entre Tchoupitoulas et Levée—Un établissement de maréchal ferrant, ainsi que tous les outils et autres accessoires pour l'exploitation de métier.

Aussi—Le bail, ayant deux ans à courir, avec privilège de renouveler QUATRE ans de plus à raison de $17 50 par mois.

☞ La maison est bien connue et offre de grands avantages aux personnes de la partie.

Conditions comptant en billets du Trésor. 29 sept

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau No 20, rue Carondelet

Succession de feue Madame Charles Zénon Derbigny—No 25,657.

IL sera vendu, à l'encan, SAMEDI, 7 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jacob W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 14 août 1865—No 25 657—du dossier de la dite Cour, pour compte de la succession de feue Mme Charles Zénon Derbigny—la propriété suivante, située dans le Second District de cette ville, savoir—

UN TERRAIN

Dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Royale, Condé ou Chartres, mesurant cinquante pieds sept pouces de face à la rue Hôpital, sur cent cinquante-huit pieds ou pouces de profondeur et cinquante pieds trois pouces de ligne de fond, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en plusieurs bâtisses en briques.

Termes et conditions—Quatre mille piastres comptant, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance payable à un, deux, et trois ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue, avec intérêt de huit pour cent l'an de la date de la vente au paiement final; autre toujours par [illegible] [illegible] la somme [illegible] [illegible]
[illegible] sept—7 [illegible] Oct

VENTES JUDICIAIRES

JEAN SAUVAGE vs. OD LE MICHEL et DENISE MICHEL.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 17 167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trois octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 7, de l'îlet No [illegible] [illegible], borné par les rues des Ursulines, Bourbon, St Philippe, Josephine, et [illegible] [illegible] mesurant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La moitié indivise d'une propriété ci-dessus décrite [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La moitié indivise d'une propriété appartenant à la dite Denise Michel au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, à la succession de la dite [illegible] [illegible] [illegible] Amédée Michel, de St. Louis Victor, suivant acte le 5 octobre 1854, devant Antoine Doriocourt, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 sept—7, 13, 20, 21 oct

Christophe de Sppe, Mathilde [illegible] et [illegible] [illegible] vs. [illegible] Dame M. A. Tansbury et A. Tansbury son époux.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,889—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize d'octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, Canal et Bourbon, désigné sous le No 0, de la rue Bienville, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Royale, [illegible] pieds de profondeur, [illegible] [illegible] [illegible].

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques à trois étages, portant le No 65, sur la rue Royale, le rez-de-chaussée en magasin [illegible] de bijoux, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant, au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16sept—23, 30, 7, 16oct.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci dessus.

AINSI QUE

Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de ces pays, grandeurs et qualités.
20 août—

FONDERIE DE LEEDS.
(Etablie en 1825.)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public que nous sommes maintenant prêts—COMME PAR LE PASSÉ—à faire des machines à vapeur, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décoller, des moulins à scie, des presses à coton, des vis Newell, des fourneaux, des barres de grille, toutes sortes d'ouvrage pour habitations et bateaux à vapeur ET TOUTES LES MACHINES DONT LE SUD A BESOIN.
6sept LEEDS & Co.

E. ROGER & Co.

Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

M. CHARLES T. NASH s'occupera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONDS et autres valeurs.

—AUSSI—

CARGAISONS et ventes au dehors.
Avances sur consignations. 20 août—

EMMET MIX, M. JEFF. THOMPSON,
Autrefois de Memphis. Autrefois du Missouri,
HELLE POWER, autrefois de l'Arkansas.

Mix, Thompson & Power,

MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
ET
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle-Orléans,
RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 52.

NOUS étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de comestibles et les affaires de commission, et de coton, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment un fonds complet de comestibles et ferons des avances sur le coton, le sucre et autres produits de l'Ouest et du Sud qui nous seront consignés.
3 sept—3m MIX, THOMPSON & POWER.

CIGARES DE LA HAVANE.

CENT VINGT CINQ MILLE cigares de choix de la Havane—Reyes, Rosita Reguia, Conchas, Londres, &c. &c.

10,000 paquets de cigarettes de la célèbre marque "Viuda de Garcia." A vendre en [illegible] ou à [illegible] par J. E. PEDRA,
Sept. 2m. Bureau, rue St. Louis, No [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

VENTE AVEC CATALOGUES.

Marchandises sèches étrangères de l'importation de MM A. Sternenagger & Co.

PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.

MARDI, dix octobre, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée, il sera vendu—

COTONS blancs et écrus—300 pièces cotons blancs et écrus.
300 pièces imprimés.
INDIENNES—150 pièces indiennes brunes et lilas à, indiennes riches et [illegible], indiennes pour chemises, &c, &c.
GINGHAMS—150 pièces ginghams à carreaux, cotonnades.
[illegible] Fil—[illegible] pièces ginghams.
COUTIL à matelas—12 pièces coutil à raies bleues.
COTONS à drap—40 pièces cotons blancs à drap 11 et 12 pour mesure.
COTONNADES—200 pièces cotonnades unies, Alabama et autres.
ROBINET—10 pièces habitant pour montagnes.
NAPPES et SERVIETTES damassées—25 nappes damassées &c;
100 douzaines serviettes damassées &c.
SERVIETTES HUCKABACK—200 douzaines serviettes à barres rouges et bleues;
50 douzaines serviettes blanches.
OUVRE pour serviettes—150 pièces ouvré, différentes qualités.
MOUSSELINE unie et à carreaux—500 pièces mousseline unie et à carreaux.
COTON ROUGE—10 pièces coton rouge, article de choix.
ALPACA—150 pièces alpaca de qualité supérieure.
MOUCHOIRS—1000 p hors Madras véritables, mouchoirs de fantaisie français imprimés.
BONNETERIE—80 douzaines chaussettes et bas blancs et écrus anglais et fins.
Chemises blanches pour hommes et un grand assortiment pour enfants.
CORSETS—100 corsets français, grandeurs assorties.
GALONS RETORDS—800 doun. galons fil assortis.
CHEMISES DE DESSOUS—150 douzaines chemises de dessous pour hommes.

—Aussi—

500 lots marchandises sèches assorties, telles que Batistes noires, Mousselines de laine à tres et en couleur, Popelines, Mérinos, Alpaga, Flanelles unies et croisées, Draps Castmire Tarton, Kentucky Jeans, Denims, Chemises devant toile, Mouchoirs de poche, Châles, Manteaux, effets, Coton à coudre, Tapis de table, Modestes, Doubluras, Indiennes foulards, Soie, Laine, Rubans, Articles de toilette, &c &c.

Les catalogues seront prêts le [illegible] [illegible] jour de la vente.
Conditions—à la vente. 27 oct

Terrains améliorés et de prix dans le Deuxième District.—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 30 septembre, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1o—Un terrain, avec une bâtisse en briques à étages et la cuisine qui se trouvent dessus. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Bienville, Franklin et Conti; il a 21 pieds de face à la rue du Bienville, sur une profondeur de 84 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, désigné par le No 63.

2o—Un certain terrain avec une bâtisse basse qui se trouve dessus. Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Basin, Bienville, Franklin et Conti; il a 21 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

L'acte de vente par devant A. D. Doubescourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Les clefs sont exposées à l'endroit ou la vente doit avoir lieu.

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats Unis; le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt payé au taux de 8 pour cent d'intérêt payé [illegible] avec hypothèque et privilège du vendeur. Les bâtisses doivent être assurées et la police doit être transférée aux vendeurs. 30sept

---

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 30 septembre à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un certain terrain, avec deux maisons basses en bois qui se trouvent dessus. Ledit terrain est situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Mandeville, Lerida, Kerlegan et Victoire; il a, au plan susmentionné, un 30 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Mandeville, sur 93 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble 21 actions de la Banque des Citoyens.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du billet pour actionnaire, le note sur ladite propriété, de $3 3, payable à l'expiration de 12 juin 1866 suivant le chartier de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane. Le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente par devant Gottschalk et Magner, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.

Le plan dans exposé à l'endroit où la vente doit avoir lieu. 26 sep

---

SUCCESSION DE WILLIAM H. ELLIS.

Propriétés foncières dans le Premier et dans le Quatrième Districts de la ville de la Nlle-Orléans et de la Paroisse de Jefferson.

PAR W. H. BUNNELL, encanteur
Bureau rue de l'Union No 11.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 31 juillet 1865—No [illegible] du dossier de la dite Cour et en vertu d'un ordre subséquent de la même juge et Cour en date du 18 septembre 1865—Il sera vendu à l'encan, MARDI, 10 octobre prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la succession susdite, savoir—

Le quart indivis d'un certain îlet de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, en date du 26 avril 1860, et déposé dans l'étude de C. R. Perry, notaire, mesurant [illegible] [illegible] et compris entre les rues Commune, Clark, Gravier et l'Avenue Hagan; ledit îlet étant ledit plan, en trente terrains numérotés de 1 à 30 inclusivement.

Le quart indivis d'un îlet de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 2 sur le même plan, mesurant [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] compris entre les rues Commune, Clark, Gravier et Tonti; ledit îlet étant, suivant ledit plan, en trente terrains numérotés de 1 à 30.

La moitié indivise d'un certain îlet situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 145, compris entre les rues Baudin, d'Hemécourt, Clark et l'Avenue Hagan, subdivisé en vingt deux terrains numérotés de 1 à 22.

La moitié indivise d'un certain îlet de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 16, compris entre les rues St Jacques, St. Jean, Scott, Jackson et Gasquet, subdivisé en trente terrains numérotés de 1 à 30, suivant un plan spécial déposé au rapport de A. Ker, notaire public.

La moitié indivise de quatre terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, Gravier, Broadway et Degrange, désignés par les Nos 21, 31, 32 et 33 et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de F. Lacoste, notaire public.

La moitié indivise de cinq terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Napoléon, Prytania, Septième et Buttermilk, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan dressé par [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

La moitié indivise de sept terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 132, compris entre les rues St. Denis, Quatrième, Troisième et Dryades, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, sur un plan, No 21, déposé dans l'étude de James Graham, notaire, en date du 6 avril 1863.

La moitié indivise de deux terrains, avec toutes les améliorations, situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans l'îlet compris entre les rues Josephine, (maintenant Fiume) Adams, Hillary et Quatrième. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, en date du 29 octobre 1851 et déposé dans l'étude No 70, dans les bureaux de S. B. Marks, notaire, le terrain No 1 à 27 pieds 3 pouces de face à la rue Fiume, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 2 formant le coin des rues Hillary et Fiume, il a 20 pieds de face à la rue Hillary sur 116 pieds de profondeur.

Les terrains Nos 3 à 12 inclusivement ont chacun 30 pieds de face à la rue Hillary, sur 140 pieds de profondeur.—Le terrain No 11 forme le coin des rues Hillary et Quatrième; il a 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 109 pieds de profondeur et face à la rue Quatrième. Le terrain No 12 a 37 pieds 3 pouces de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur. Le tout entre lignes parallèles, un plan en détaillé, comprenant les terrains Nos 7 à 11 et la moitié des terrains Nos 7 et 12 de l'îlet A (ci "A") formant la moitié du dit terrain.

La moitié indivise d'un certain îlet situé à Rutherville, dans la paroisse Jefferson, compris entre les rues Preston et Long, l'Avenue Henry Clay et Bloomingdale, désigné par le No 142, sur un plan dressé par Bloomingdale, en date du 26 janvier 1854 et déposé, comme plan No 54, sur le livre de plans de A. Chiapella, notaire public. Le dit îlet a le dit terrain, numéroté de 1 à 13 inclusivement; il a 300 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la ligne de Bloomingdale, deux cent vingt quatre pieds cinq pouces et 1 ligne de face à la rue Preston, deux cent trente six pieds neuf pouces et 4 lignes de face à la rue Long et trois cents pieds de face à l'Avenue Henry Clay—ensemble, tout ce qui appartient au dit îlet.

Termes et Conditions de la vente—On le offre l'étant la seconde, les dits propriétés seront vendues au plus haut enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront. La dite vente se fera à douze mois de crédit. Les acquéreurs devront fournir des bons, des garanties et devront garantir hypothéquée sur les dites propriétés—le tout en—Lesquels seront a l'avis intérêt, agréé, l'obtenus, à raison de huit pour cent, par l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 sept—4 9 10 oct

JULES LEAUMONT. EMILE REYNES.

LEAUMONT & REYNES,

Courtiers de change,
BILLETS, ACTIONS, SCRIPS, &c.,
Rue Commune, No 163.
Entre St. Charles et Carondelet.
5 sep—1m

LEON PIERRE,

37....Rue des Petites-Ecuries....37
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,

Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.

S'adresser pour renseignements et conditions à LEON PIERRE & Cie.,
21 juillet—3m [illegible] Chartres

Fabrique de glace de la Louisiane
Au coin des rues Tchoupitoulas et Orange.

DES livres de souscription au capital d'une Compagnie pour la fabrication de la GLACE à la Nouvelle-Orléans et en Louisiane, sont maintenant ouverts aux bureaux de:

MM A. Rochereau & Co, rue St. Louis, Nos 16 et 18.
A la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans, rue du Canal, No 111.
Au bureau de MM. Pike, Lapeyre & Brother, rue du Canal.
Au bureau de M. Alex. Harris, rue Carondelet.
Au bureau de George W. Watt, rue Perdido, No 33, et les personnes qui désirent obtenir l'établissement pourront obtenir une circulaire qui leur donnera droit à la souscription.
16sept—1m HENSLER, LABARRE & CO

Graines de jardinage de 1re qualité

NOUVELLE RECOLTE de 1865—Chou "Drumhead" "[illegible]" "Mercer" et "North Star"—Cavit Nantais, Carottes de Betteraves du Eglantier à Lett. de Bourr. etc., Raves de Milan, Navet musqué, Bulb, Choux navets, Rutabaga, Pois assortis.
A vendre en ville, et aux Marchands de la Campagne à des prix modérés. E. BOUR, marchand de graines
Rue Conti No 62, près Passage de la Bourse.
6sept—1m

GRAINES DE JARDINAGE, DE LANDRETH—NOUVELLE RECOLTE—
RECOLTE DE 1865—Reçu tout récemment par le steamer Geo Cromwell:
Radis de [illegible] assortis
Navets do Choux do
Choux do Betteraves do
Betterave do Bulbeuse do
Epinards do [illegible] do
Pois, chou pomme, [illegible].
Il vend aux marchands de la campagne à des prix modérés. R. MARKEY, marchand de graines
6 sept—1m [illegible] [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Terrains de vagues dans le Second District.

Succession d'Armand Hortentine.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 20, rue de la Douane.

IL sera vendu, samedi 30 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 31 août 1865, les propriétés et après désignés, savoir:

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette et la dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Gal, Philippe et Bourbon, conformément à un plan fait par Louis H. Pilié, voyer de cette ville, en date du 3 mars 1845 et déposé dans les registres des plans au bureau de P. E. Théard, ci-devant notaire public. Les dits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 d'après ledit plan et sont contigus et mesurent ensemble 33 pieds 4 pouces sur la rue Gal, sur une profondeur de 165 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un an de crédit par un billet garanti par hypothèque et portant intérêt à 8 p. 8 d'intérêt après échéance jusqu'au paiement.

Acte de vente par devant A. D. Doubscourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2aout—2,9,16 23 30 sept

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

Par CHAS. E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 32, rue de la Douane.

SAMEDI, sept octobre 1865, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, dans le Troisième District, désigné par le No 9 de l'îlet No Deux, borné par ces rues de la Paix, des Grands Hommes, Bagatelle et C age, d'après un plan fait par C. G. Zimpel en date du quatre de décembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire, Le dit lot mesure—mesure en diverses—[illegible] pieds de face à la rue de la Paix, sur une profondeur de [illegible] [illegible]. A ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un moitié comptant, la balance à six mois de crédit en billet garanti hypothèque avec six pour cent d'intérêt jusqu'à maturité ou après, huit pour cent.

Acte de vente par devant O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 sep—30 oct 7

Succession de Robert Menendez.
—No 25,589—

PAR S. GUIMAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 30 septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 30 août 1865, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre désigné par le No 3 de l'îlet No 59, au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues des Bons Enfants, Morales, Marigny et Mandeville, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue des Bons Enfants sur 120 pieds 8 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois No 597 ayant deux pièces principales devant et sur le côté, cuisine, latrines, &c. &c.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit au billet garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et 8 pour cent au cas de non paiement à échéance.

La propriété devra être assurée et la police d'assurance transférée au porteur du billet.

Acte de vente par devant O. Morel, notaire public.
Aout—4 14 21 30 sept

Vente péremptoire pour cause de départ.

Propriété de valeur incendiée en jardin.

PAR S. GUIMAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi 30 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Une grande portion de terre située au faubourg Tremé au coin de l'îlet de [illegible] terrain mesurant environ 225 pieds de face à la rue St. Philippe entre les rues Lopez et Rocheblave, sur 140 pieds de profondeur. Les terrains sont en jardins potager et fruitier. Comprenant les bâtisses et autres constructions, deux maisons l'une des deux chambres, écurie, citerne, poulailler, hangar, citerne, puits, latrine, etc.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et [illegible] de date et hypothèque.
Sept

Vente de meubles pour cause de départ
PAR S. GUIMAULT, encanteur.
Bureau, Exc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, MARDI, 3 octobre 1865 à 10 heures du matin, rue St. Pierre, entre Bourgogne et Dauphine, No 121, près de la résidence No 121, un complet assortiment de meubles de choix—consistant en: armoires, armoire de chambre, ameublements de chambre de rebut ameublements, ameublements de salle à manger, ameublements de bureau, &c, avec chaises, bibliothèque, tables et accessoires, chaises, tapis, &c &c.
Conditions—comptant. 26sep

BOULANGERIE
PAR S. GUIMAULT, Encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 30 septembre 1865, à trois heures de l'après midi, à l'encoignure du Chemin de Bayou et de la rue Prieur—

Tous les articles servant à l'usage d'une boulangerie, ainsi que trois petites bâtisses, pétrin, &c. &c.

Le résidu de la Boulangerie et d'un pris la 180 bail à 1 an. L'acheteur devra céder un bail d'un de loyer de [illegible] [illegible] [illegible].

Aussi—2 vaches,
2 [illegible] pot,
1 [illegible]
1 do [illegible] de provisions.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27sp

---

Succession de Jean Bienso alias Jean Unis.
No 25 519

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 21 août 1865, il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI, 10 octobre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, la propriété ci-dessous, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble les bâtisses et améliorations, il s'y trouvent, situé au faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 187 désigné par le No 3 sur le plan fait par H. A. Pilié, voyer de cette ville, en date du 18 septembre 1838, et déposé à l'office de Joseph Cuvillier, notaire public—le dit lot mesure, mesure américaine, 35 pieds 3 pouces de face à la rue d'Amour, sur 118 pieds de profondeur, entre les rues St. Avid et St. Jean Baptiste.

Termes et conditions—comptant en billets ayant cours.

L'acte de vente par devant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4sep—18, 23, 30—7oct

---

Pommes de terre, Beurre, Jambons, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magasine et Gravier.

IL sera vendu aujourd'hui à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—100 barils pommes de terre et colonnes mousse d'Allemagne, 20 tierçons jambons, 20 barils farine, 15 barils biscuits, 50 barils huit biscuits pilote, 30 barils beurre, 10 caisses bœuf d'avoine, 30 caisses fromage, 10 barils whisky, 16 caisses moutarde, 10 caisses savon, &c., &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 30 sep

Vin rouge, vin blanc et vin champagne.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau, au coin des rues Magasine et Gravier.

IL sera vendu, aujourd'hui à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—
10 barriques vin rouge,
10 quart-boîte vin blanc,
75 paniers champagne.
Conditions—comptant, en billets du Trésor. 30 sep

AVIS JUDICIAIRES

Succession de F. O. SICKBOLZ & Mme SRENSWELLER—No 25,[illegible].

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. A. VILLERE,
21 sept—30 30 Député Greffier.

Succession de Mr. & Mme CREVAL—No 25,542.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
21 sept—21 30 Député Greffier.

Successions de Henri Haffmeier et de Anna Biedermann, en premières noces épouse survivante en communauté du dit Henri Haffmeier, et en secondes noces, épouse décédée en communauté de Auguste Niemann—No 25 675.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Auguste Niemann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Henri Haffmeier et son épouse etc. décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
27 sept—31 oct 5 Député Greffier.

AVANCES! AVANCES!

NOUS FERONS DES AVANCES

Sur le coton expédié à MM. RATHBONE BROS & Co, de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston. LEVY & DIETER,
7sept—3m rue Carondelet No 27.

BISCUITS! BISCUITS!

LE soussigné ayant ajouté à leur boulangerie une machine à biscuit comprenant à sa clientèle et au commerce en général, qu'ils sont prêt à recevoir des commandes et à les remplir promptement. On trouvera constamment à leur établissement:

BISCUIT FRANÇAIS,	BISCUIT SODA,
do Pilote,	do à la crème,
do au beurre, au sucre et au [illegible],	do Boston.
Pain de [illegible]	

14sept—3 m C. MARCHAL, [illegible] rue Dauphine.

Bladon Springs, Ala.

1er juillet 1865.

LES propriétaires de cet ancien établissement favorablement connu ont le plaisir d'annoncer qu'il est ouvert au public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Le prix est modéré.

Un beau bateau à vapeur part de Mobile, pour les sources, tous les lundis.
15juillet—au bas sept JAMES GORDON & Co

MALADIES SECRETES

M. E. GAUDOL, Pharmacien de l'Ecole de Paris, informe le public qu'à son retour de France on peut le consulter, tous les jours, à la Pharmacie coin Conti et Bourgogne, et il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les seules [illegible] [illegible] Dartres, Gonorrhées, Syphilis, Chancres, [illegible], [illegible], Ulcères, Tumeurs, Scrofules, Goutte, Rhumatisme, [illegible] [illegible], Fleurs Blanches, et toutes les affections de l'Appareil Génito-Urinaire, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour la guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.
A vendre par E. GAUDOL,
[illegible] 1m coin Conti et Bourgogne.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, chancres, plaies, dartres, boutons et taches, syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé à toutes les personnes qui ont vicié le sang. S'adresser à GAUDOL Jne, pharmacien, encoignure Conti et Bourbon.